

Crédit photos

p. 3 :
Nadine Kirschleger

p. 4 :
Pierre Emmanuel Dautry

p. 6 - 11:
C.J Girard

p. 12 - 14:
Hélène Menatory

p. 15 - 16 :
Alain Pantel

p. 17 :
Sophie Waterkeyn

p. 18 - 19 :
Camille Lecat

p. 20 :
Epi de Mains

p. 32 :
Valerian

Sommaire

p. 3 - Edito
Lozère, tu m'aères ?

p. 4 - Brise municipale
Voilà l'été !

p. 6 - Dans l'œil du cyclone
*Le Viala Ponsonnenc,
genèse d'une famille cévenole*

p. 12 - Bise-Art, Blizart
La charpentière

p. 15 - Aura Rossa
Sant-Joan s'apòrcha, Bèla se cal quita

p. 17 - Ah lisez
Le pays des Asphodèles

p. 18 - L'air de rien
Voyager avec le Cévenol

p. 20 - En coup de vent
L'équipe d'Epi de Mains fleurit !

p. 21 - Tempête de délibérations



Directeur de publication

Alain Ventura

Comité de rédaction :

Christophe Blangero, Pierrette Coudert, Simone Cros-Allier, Ghislaine Guignier, Jacques et Julie Hugon, Maurice Jeannet, Annah Lantieri, Magali Martinez, Daniel Mathieu, Marie-Claude et Christian Mestre, Philippe Szymanski, Éric Tamisier, Philou Thomas, Jeanne et Alain Pantel, Nadine Kirschleger, Pierre Emmanuel Dautry, Michel Riou, Dominique Garrel, Jean-Marie Thoyer, Jean-Michel Vandersteen, Alain Ventura

Mise en page

Marie Debierre / Magali Martinez
leventdesbancels@gmail.com
www.cevennes-mont-lozere.fr /index.php/
le-vent-des-bancels

Imprimerie :

IMPRIMERIE DES 4
48 100 Marvejols

Abonnement

Cette revue est distribuée gratuitement aux administrés de Ventalon en Cévennes ainsi qu'aux résidents permanents de Pont de Montvert Sud Mont Lozère à leur domicile. Pour un envoi à une autre adresse, prière de s'abonner.

Prix de vente au numéro :

6,50 euros/n°

Abonnement à l'année

(4 numéros) : 25 euros/an

Abonnement de soutien :

30 euros/an et plus...

Chèques libellés à l'ordre de :

« Mairie de Ventalon en Cévennes »,
et adressés à Mairie, le Géripou, 48 240 Ventalon en Cévennes

ISSN 210J-3626

Dépôt légal : à parution



Lozère, tu m'aères ?

Quand je suis venue m'installer en Lozère, il y a maintenant cinq ans, ce slogan s'affichait fièrement dans les pages des journaux et faisait doucement sourire les citadins qui appréciaient sa rime tout en continuant à draper la Lozère d'isolement, aussi bien géographique qu'économique ou numérique...

Je me souviens que mes anciens collègues nîmois, dont nombreux étaient pourtant originaires de Lozère, avaient d'ailleurs inscrit ce slogan sur une grande affiche, le jour de mon pot de départ. A l'époque où l'on faisait encore des pots de départ, d'arrivée, de Noël...

Une crise sanitaire mondiale plus tard, force est de constater que l'image de la Lozère a bien changé. Les prix de l'immobilier y flambent, et pas une semaine sans que nous ne recevions des appels en mairie de Ventalon en Cévennes de personnes en recherche de logements ou d'un simple petit coin de terre pour se poser quelques années, et plus si affinités.

L'isolement est devenu une force, un antidote à la promiscuité sociale. Oui il n'y a pas un chat, mais au moins on peut s'y inventer soi-même ses loisirs, sans être dépendant de loisirs créés par d'autres.

Oui, le téléphone capte souvent mal mais on y trouve plus de clusters de champignons que de coronavirus. La liberté a changé de camp, les prisons ne sont plus celles qu'on croit.

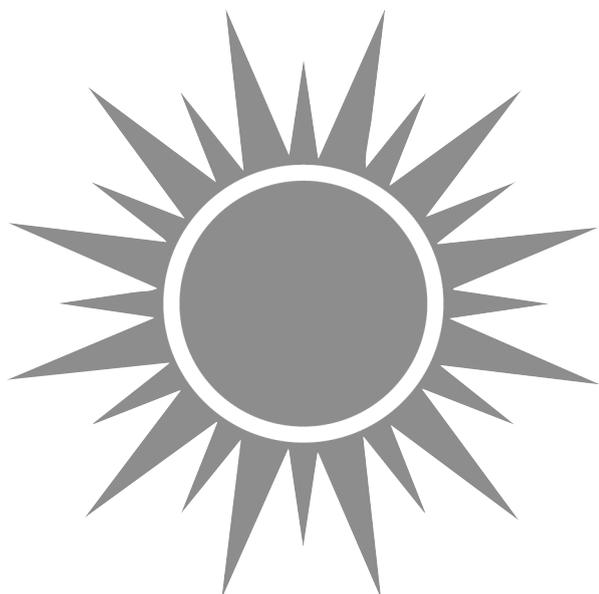
Cette « France périphérique », comme la qualifiait les sociologues il y a dix ans, qui vit hors de l'influence des grandes métropoles, devient soudain attractive et fait l'objet de multiples reportages télévisés à des heures de grande écoute. On savait déjà que nos territoires avaient une histoire. Ceux qui en doutaient savent maintenant, last but not least, qu'ils ont aussi un avenir. La Lozère, naturellement. Face à de nouveaux défis.

■

Nadine Kirschleger



Voilà l'été !



L'été est une saison singulière dans nos petites communes rurales. Elle ne diffère pas tant des autres par ce que le cycle naturel installe presque invariablement ; elle diffère surtout des autres par ce qu'elle apporte de changements dans notre quotidien.

Ainsi, quoi qu'en dise la crise sanitaire, c'est le retour des grandes « vacances »... Alors que rien n'est plus « vacant », ni les maisons endormies qui s'éveillent enfin à leurs habitants occasionnels, ni les gîtes, ni les restaurants, ni les commerces, ni les parkings au bord de la saturation... La population et la fréquentation gonfle, les services sont en ordre de marche, pompiers, gendarmes, aides à domicile, personnel médical, restaurateurs, commerçants, artisans, éleveurs, bergers transhumants sur leurs estives, animateurs de centres de loisirs, artistes en tournée... Un petit monde qui fourmille, qui s'active, à sa rurale façon. Nous savons cette saison estivale fondamentale dans l'équilibre de nos vies, en terme culturel, économique ou social : nous savons que c'est là que le cœur de notre commune bat plus vite. Trop vite ? Nous, élu.es d'hier et d'aujourd'hui,

savons aussi qu'elle doit être appréhendée avec pragmatisme. Nous savons aussi les enjeux qui se présentent à nous, nous qui fêtons notre première année de mandature, pour les années à venir en la matière. Les discussions menées avec les habitants volontaires dans le cadre des commissions ouvertes à tous du printemps l'ont bien démontré, en posant très clairement les problématiques : comment faire pour concilier des besoins qui diffèrent tant d'une saison à l'autre ? Besoin d'accueillir et de loger de nouveaux habitants permanents, pour que vivent les services publics, l'école, la culture, les petits commerces, contre besoin en hébergements saisonniers et en accueil touristique qualitatif ; besoin de quiétude, de bonne gestion de ressources limitées, contre besoin de consommation, stationnement, circulation... La liste est longue. Avec les habitants volontaires, nous

essayons de réfléchir à des réponses adéquates, dans l'espoir de trouver les bonnes idées, de celles qui concilieraient ces besoins contradictoires sans grever nos budgets communaux à l'équilibre précaire. Vœu pieux ? Il n'empêche, la seule façon de savoir si nos idées sont bonnes, c'est bien de les expérimenter. Quand reviendront les saisons froides, nous en tirerons les leçons, pour que nos idées gagnent encore en qualité, en précision et puissent simplement, participer à améliorer notre quotidien.

Bel été 2021 à tous !

■
Florence Boissier



Mathilde Coëlina Deleuze
et Claudion Emile Girard, en 1940.

Son fils aîné Etienne II Girard, l'ancêtre direct de ma branche familiale, se trouvera, en conséquence, désintéressé de l'hoirie de son père. A son mariage, il s'installera chez son cousin éloigné Jean Girard, au mas de Laubaret, situé entre le Vignal et les Ponchets, au Collet. Il répondra quelques années plus tard, en 1658, à l'appel de son oncle David Girard, et franchira à son tour la crête, avec son épouse, Jeanne Verdelhan, pour installer sa famille au mas d'Oultre, au lieudit d'Alteyrac, qu'un de mes ancêtres baptisera plus tard, on ne sait pourquoi, le mas d'Elphène. A noter que les Girard ont pratiqué, pendant ces deux générations, à la fois l'artisanat de chapelier et le travail de leurs terres.

Sans nous attarder plus longtemps sur les descendants de Pierre Girard, nous oublierions de surcroît trois générations pour parvenir à l'installation de son ancêtre, Etienne Ier Girard, à la Lauze, et plus précisément, selon les actes notariés, au Mazel de la paroisse de Saint Jean du Collet de Dèze ou au Mazel de Soleyrols. J'avoue humblement que, m'étant rendu sur place, je ne suis pas parvenu à retrouver ces lieux qui devaient sans doute se situer dans le périmètre du mas Girard ainsi que du mas de Soleyrols actuels. Peut-être cet habitat a-t-il disparu à l'instigation du marquis de Montrevel, lors de l'éradication en 1703, de tous les villages cévenols qui abritaient des protestants?... Et les Girard l'étaient, depuis l'arrivée du calvinisme dans la contrée, vers 1540.

C'est Etienne Ier Girard (1460/>1524), négociant puis ménager - que je continue d'appeler Etienne Ier, malgré l'existence avant lui d'autres Etienne dans la lignée des Girard - qui s'est installé au Mas du Mazel de la paroisse de Saint-Jean du Collet-de-Dèze en épousant le mercredi 7 août 1504, par contrat de mariage, Claude Larguier, fille unique de Guillaume Larguier, dit bourgeois, et de Anthonia de Salles, demeurant tous deux au mas du Mazel. Ce contrat fut élaboré au mas du Viala Ponsonnenc par Me Anthoine Dautun (4), notaire mais aussi viguier de Portes, seigneur de Champclaux et coseigneur de Rieumal. Il eut lieu en présence des deux frères d'Etienne Girard, Jehan, le détenteur du patrimoine, et Jacques, prêtre.

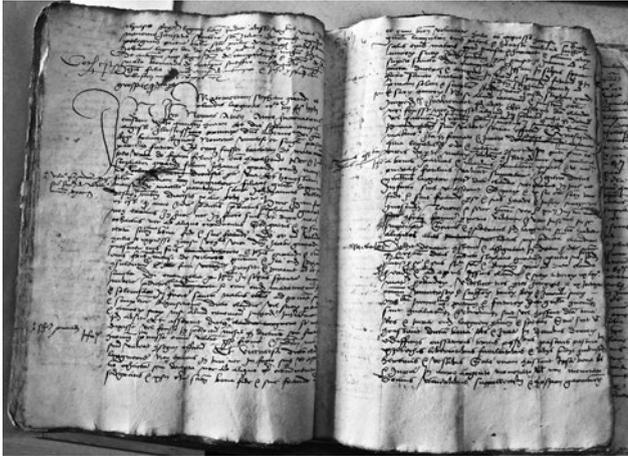
Fils cadet de Jehan III Girard, Etienne s'est marié tardivement : il avait en effet atteint, la quarantaine, en 1504, ce qui était alors un âge particulièrement avancé. Son frère aîné, que je nomme Jehan IV, était l'héritier de feu leur père, sans doute propriétaire (5) du mas du Viala Ponsonnenc, à Saint Frézal de Ventalon, propriété actuelle de ma lointaine cousine, Cécile Paris-Clément et, auparavant, de sa lignée ancestrale. Grâce à elle, j'ai pu, il y a une dizaine d'années, connaître quelques textes anciens retrouvés dans le mas, visiter les lieux, et y localiser, dans sa partie exposée au nord, les ruines qui autrefois devaient, sans doute, constituer l'habitat de mes ancêtres.

(1) Bien que sa vie professionnelle ait été investie pendant trente-cinq années dans l'aide au logement de ses concitoyens, Claude Jean Girard a marqué un intérêt constant pour l'Histoire qui l'a conduit à participer à la création, en 1990, d'une société de recherches archéologiques et historiques dans le 20ème arrondissement de Paris, à tenir plusieurs conférences, et à écrire quelques articles et ouvrages sur la création de la troisième République, ainsi que sur l'histoire des Cévennes et du Vivarais, lieux d'origine de ses ancêtres paternels et maternels.

(2) Mathilde Coelina Deleuze était fille de Marc Deleuze, tenancier et propriétaire comme l'était son père, autre Marc, de l'auberge de Coudoulous. Il est possible, sur le site <http://www.brozer.fr/telearchives> de Brother, de Consulter l'essai de recherches généalogiques que l'auteur de cet article a réalisé sur les

familles Deleuze de la Vallée Longue par l'intermédiaire de l'A.C.G.C., Association des Chercheurs et Généalogistes des Cévennes.

(3) David Girard (1590/1666) maître chapelier au Collet de Dèze, a acquis le mas d'Oultre en 1620, lorsqu'il épousa Jeanne Ponge, fille de Antoine Ponge, chapelier à Alteyrac. Son seul fils, autre David, n'ayant pas vécu longtemps, il avait invité son neveu, Etienne II Girard, à s'installer au mas d'Oultre. Il se trouve, cependant, que par le jeu des mariages entre cousins, même après plusieurs générations comme cela se produisait alors fréquemment, David Girard est également mon ancêtre puisque l'une de ses descendantes à la cinquième génération, Marie Saix, a épousé en 1774, Etienne IV Girard, issu en droite lignée de Etienne II Girard.



Les deux premières des six pages du contrat de mariage d'Etienne Girard et de Claude Larguier (AD30 2E 23/55 4-^o76)



Le Viala Ponsonnenc

C'est par la descendance de Jehan IV que la famille Girard continuera d'habiter au mas du Viala Ponsonnenc quelques dizaines d'années encore, comme on le verra plus loin. A noter que les autres branches des Girard de Saint-Martin de Boubaux, du Collet-de-Dèze (Nîmes), de Saint-Michel de Dèze dépendent de la même ascendance (voir l'étude réalisée par l'auteur de cet article auprès de l'A.C.G.C.).

L'Étymologie de Viala Ponsonnenc

Quelle origine à donner au terme Ponsonnenc, s'ajoutant à Viala (maisons sur le val, ou hameau) ?

Je reproduis ci-après le passage de la lettre que j'adressais, il y a deux années de cela, à Etienne Passebois que je n'ai pas eu la chance de pouvoir rencontrer, cet honnête et va-leureux cévenol nous ayant quitté trop tôt.

« Ce qui intrigue dans ce mot c'est le redoublement de l'n. A noter toutefois que dans le Feuda Gabalorum (6), le terme ne comporte pas ce redoublement, et que l'orthographe des toponymes reste très fluctuante au cours du temps.

Je pencherai en conséquence sur l'étymologie suivante, avec toutes les réserves que l'on doit en introduisant quelque hypothèse que ce soit :

pons onna nuncque.

Pons est en langue latine le pont, et nuncque ou nunque signifie dans la même langue à présent (sens induit : en réalité).

Quant à onna, c'est une détermination que l'on trouve dans les éléments prégaulois qui sont à la base d'un certain nombre de toponymes lozériens (réf : Recherches sur les Eléments prégaulois dans la toponymie de la Lozère, par Louis Fernand Flutre) : terme prégaulois antérieur au gaélique, onna représente l'eau, le cours d'eau, la rivière.

Il est plausible que, par la dénomination de Viala Ponsonnenc, les habitants des lieux aient pu vouloir exprimer, par comparaison avec l'autre lieu proche du Viala, et par extension :

le Viala que l'on peut en réalité atteindre à l'aide d'un pont sur la rivière. »

Etienne Passebois confirmait bien, par la suite, l'existence, entre le carrefour qui dessert le bourg du Viala et le Viala Ponsonnenc, d'un cours d'eau aujourd'hui assez réduit mais qui, autrefois, sous forme de torrent pouvait être plus conséquent.

L'existence de cette dénomination indique, en tous cas, que les deux lieux, celui du Viala et celui du Viala Ponsonnenc étaient antérieurs à 1307.

(4) Le notaire Anthoine Dautun est l'ancêtre de nombreux cévenols de la Vallée Longue. Il est l'un des ancêtres de ma grand-mère Mathilde Coëlina Deleuze, ainsi que de mon arrière-grand-mère Louise Virginie Vidal, mère de mon grand-père, dont la famille était originaire des Hortals, à Saint-Frézal de Ventalon.

(5) Le terme actuel de propriétaire ne s'emploie pas à l'époque. Les occupants d'un mas ou d'une terre, sont soit redevables envers un seigneur ou un évêque, à qui ils doivent rendre ponctuellement hommage, reconnaissance féodale (reconnaissance du féal à son maître), soit ils possèdent un statut proche de la location, l'arrentement, qui leur permet d'occuper les lieux sur

une durée limitée, en contrepartie de fournitures de denrées, bétail, argent... Ces divers actes interviennent pratiquement toujours par la voie notariale.

(6) Feuda Gabalorum : Le fief des Gabales (AD 48).

Cet ouvrage a été écrit lors du paréage de 1307 pour définir précisément les fiefs qui devaient revenir au roi et à l'évêque. Il a été édité en 3 tomes entre 1938 et 1949 à l'initiative de Henri Boullier de Branche. Il fait autorité sur la fiabilité de ses données historiques.



Le Viala Ponnenc

Le Viala Ponnenc.

L'occupation du Mas par la famille Girard après et avant 1504 :

Il est plausible de penser que plusieurs familles s'installèrent au mas du Viala Ponnenc au XVIème siècle, à partir de Jehan V Girard, fils de Jehan IV.

Jehan V Girard, conserve néanmoins une importance notable dans la gestion du patrimoine du Viala Ponnenc puisqu'il délivre plusieurs reconnaissances féodales, entre les années 1518 et 1521, pour vingt-cinq pièces de terres sises au Viala Ponnenc. (Me Dautun - AD30 2e 2355). Autre reconnaissance féodale du mas, en l'an 1523, auprès du seigneur de Montclar (Me Deleuze, notaire de Monéziels - voir fonds Montclar, 7èmeca-hier - AD30 1e 2988). De ses sept enfants connus, trois demeureront au mas du Viala Ponnenc :

- Barthélémy Girard (1525/1568) d'abord cleric à Saint Frézal de Ventalon, puis greffier à la Cour de Bernis, époux de Maurice Alteyrac, quittera le mas pour s'installer, comme la plupart de ses frères, et par la suite de ses enfants, du côté de Branoux et d'Alès.
- Yrémie (Jérémie) Girard (1535/1586), héritière des biens du Viala Ponnenc, épousera Pierre Deleuze de Saint-Privat-de-Vallongue, et installera les Deleuze au mas pour au moins quatre générations. Elle est dite d'une famille aisée; la gestion de ses biens paternels sera assumée par Jacques Hérail.
- Gaspard Girard (1510/1593) époux de Jeanne Maurin, prolongera la présence des Girard au mas, avec trois de ses enfants ;
 - Jehan Girard, époux de Catherine Raoulx, élira sa fille Anne, épouse de Claude Pelatan en 1582, son héritière universelle au Viala Ponnenc ; ses autres enfants s'installeront à Alteyrac (Chamborigaud).
 - Françoise Girard sera unie vers 1570 à Jehan Raoulx et vivra au mas jusqu'au décès de son mari, avant de convoler en secondes noces avec Guillaume Valentin, de Monéziels, à Saint Andéol de Clerguemort, et donc de quitter Saint Frézal.

- Pierre Girard, relevé encore comme maître d'école à Vimbouches en 1634, habitera semble-t-il le mas du Viala Ponnenc avec son épouse Marie Roux ; quant à son fils, David Girard, il s'installera maître tailleur à côté, à Pénens, avec son épouse Françoise Lacombe.

Il semble donc que la présence de la famille des Girard dans ce mas trouve sa fin vers 1650, en rappelant que plusieurs familles y résidaient. Pour la suite de l'occupation des lieux, il faut prendre connaissance de l'excellent article de Cécile Paris-Clément paru dans les numéros 68 et 69 du Vent des Bancelles. Nous y apprenons, notamment qu'en 1680 Henri Teissier s'installe au Viala Ponnenc, dont il a hérité de son oncle, David Serre, ce dernier y habitant encore en 1648.

L'occupation du Mas avant 1504 :

Depuis combien de temps les Girard demeuraient-ils dans ce mas, à Saint-Frézal ? Il est difficile, en l'état actuel des documents consultés aux archives de la Lozère et du Gard, de répondre à cette question avec précision.

Avant de faire connaître les ancêtres de Jehan III Girard, il faut raconter les circonstances, plutôt opportunes et inattendues qui les ont fait découvrir, et que je dois à la lecture d'une thèse fortuitement découverte.

Pour cela il faut remonter au 9 octobre 1981. Ce jour-là Robert Badinter, ministre de la Justice, fait adopter l'abolition de la peine de mort.

Quelques mois auparavant, le jour suivant l'élection de François Mitterrand, le célèbre avocat rend visite à l'un des condamnés à mort incarcérés dans nos prisons, Philippe Maurice, âgé de vingt-cinq ans. Mais ce qui est important dans cette rencontre, ce n'est pas l'annonce anticipée, du juriste au détenu, de la suppression de la peine capitale, c'est surtout l'influence que les propos tenus par Badinter vont avoir sur la vie de ce criminel, qui a plusieurs morts sur la conscience. De proscrit à la vie civile, pour ne pas dire à la vie tout court, Philippe Maurice va, comme l'écrit le garde des Sceaux, retrouver la voie qui lui rend une place dans la communauté des hommes.

Il va désormais, après avoir passé son baccalauréat, se consacrer à la connaissance de l'histoire des hommes, et plus particulièrement à celle qui, ici, nous intéresse, celle de la famille en Gévaudan au XVème siècle, titre de la thèse qu'il va soutenir brillamment à l'université de Tours, avec l'assistance de Bernard Chevalier, éminent professeur et historien (7).

Grâce à ses recherches, et notamment aux textes anciens retrouvés et référencés par Philippe Maurice rappelant l'histoire des familles de la ville de Mende et de ses environs, il a été possible, après une longue consultation des archives, de restituer la ligne ancestrale de Jehan III Girard.

Il eut comme père Pierre Ier Girard, notaire, consul de Mende, régent et bailli (8) de la baronnie du Tournel.



La fontaine du mas



Le château du Tournel

Nous trouvons sa première trace en 1434 où, témoin d'un acte établi par Me Raymond Guin, il est dit demeurant au Viala Ponsonnenc, paroisse de Saint-Frézal-de-Ventalon.

Dix ans après, il figure avec son père, Jehan, et son frère, François, époux de Marguerite de Salis, tous trois habitant le Vilario Ponsonnenc, en étant mentionnés sur la liste des notables faisant acte de reconnaissance féodale aux hospitaliers de Gap Français.

Notaire à Mende en 1451, Pierre Ier Girard s'occupe de la gestion des affaires familiales du seigneur de Folhaquier, Guérin de Folhaquier.

C'est sans doute après le décès de Pierre Garin, ou Guérin, de Châteauneuf, baron du Tournel, intervenu entre 1461 et 1466, que Pierre Girard sera sollicité pour gérer, en tant que régent et bailli, la baronnie du Tournel.

Notons qu'en plus de la gestion des biens du baron, il fut notamment chargé d'administrer les opérations d'abandon définitif du château du Tournel, déjà inhabité par la famille de ses fondateurs depuis de nombreuses années. Elle avait élu domicile au château de Boy, à Lanuéjols.

Pierre Girard est cité dans de nombreux actes comme procureur de damoiselle Louise de Crussol, veuve du baron du Tournel qui avait hérité du château de Montialoux, près de Saint-Bauzile, au décès de son mari. Pierre Girard assumera ces fonctions de 1468 à 1477, se consacrant par la suite à son étude notariale ainsi qu'à l'administration de la ville de Mende, dont on relève qu'il en était le consul en 1478.

Il décédera à un âge assez avancé puisque, bien que l'on ne connaisse pas sa date de naissance exacte, il avait dépassé en 1498, dernière date où l'on relève sa présence, l'âge de quatre-vingt ans.

Il était l'époux de Catherine de La Font, fille de Jehan de La Font, agriculteur de Chantaruéjols, barbier, et également conseiller des syndics de Mende, syndic étant l'ancien terme employé pour celui de consul de la cité.

Pierre Girard, comme on l'a vu plus haut était fils d'autre Jehan Girard, que nous nommerons Jehan II, habitant le Viala Ponsonnenc. Ce dernier y est cité en 1463, à la fin de sa vie, comme bourgeois et maître carrier. Il aurait prêté ses services d'artisan dans les derniers travaux de rénovation du château du Tournel. Il a épousé Hélix Coudhe dont le frère, Guillaume, était prieur à Saint Julien du Tournel. En plus de Pierre et de François, le couple a eu au moins trois enfants puisque nous relevons qu'en 1498, Pierre Ier a été procureur d'un frère prénommé Etienne.

Y avait-il une autre famille au mas, à cette époque-là? Il ne semble pas, bien que deux reconnaissances féodales aient été faites au seigneur des lieux par la famille Jordan (ou Jourdan) en 1469 et en 1480. Il semblerait, toutefois que Jehan II Girard ait occupé le Mas du Viala Ponsonnenc avec la famille Jordan. Il passe, en effet, avec elle une reconnaissance féodale, réalisée pour le mas en 1469, en faveur de la famille de Capluc, suivie, semble-t-il, dans la possession de ses biens par la famille Jourdan.

L'ouvrage historique Feuda Gabalorum cite, au chapitre L'enquête sur les fiefs mouvants de l'évêque, que le mansum vocatum del Ponsonenc appartenait, entre autres biens, à Bertrandus de Capite Luco (Bertrand de Capluc), au début du 14^{ème} siècle. A noter, qu'il semblerait que le plus lointain occupant connu du Viala Ponsonnenc soit Arnaud de Soulatges, né en 1268 et fils de Raymond Guillaume de Soulatges résidant à Saint Privat de Vallongue. Ce dernier tenait lui-même ce fief de Guillaume de Randon.

(7) Cette thèse a été éditée par les Publications de la Sorbonne en avril 1998.

(8) Un bailli est, au moyen âge, un officier royal qui rend localement la justice au nom du seigneur des lieux, en l'occurrence du baron du Tournel.

(9) Brochure de l'abbé, J-H ALBANES, docteur en théologie et en droit canonique, intitulée :

Recherches sur la famille GRIMOARD & sur ses possessions territoriales au XIV^{ème} siècle.

On peut relever par la suite, en 1346 et en 1347, que Bernard de Gaujac rend hommage au baron de Portes pour les juridictions et cens dont il jouit au mas de la Voulpe, dans la paroisse du Viala Ponsonnenc de Saint-Frézal-de-Ventalon, ainsi qu'au Luc de Saint-André de Lancize.

Il ne semble pas, à priori, que les textes découverts permettent de dire que le Viala Ponsonnenc ait été habité par la famille Girard avant Jehan II Girard. Jehan II est, en effet, fils de Jehan Ier Girard, notaire, lieutenant du bailli ainsi que du juge de la Cour temporelle de Mende, et conseiller des Syndics. On peut noter qu'il a été consul de Mende en 1466.

Jehan Ier sera marié à Agnès Chalvel, fille de Laurent Chalvel, notaire, également syndic et conseiller des syndics de Mende. Le couple aura au moins deux enfants, Jehan II et André, marié à Bompars de Garregat, sans doute l'aîné puisque nous le retrouvons notaire et bailli du Chapitre à Mende. Il ne semble pas qu'il ait connu une descendance.

Jehan Ier pourrait être le fils de Pierre Girard, dit Girard de Balma, de Bédouès, qui aurait fait des études juridiques à Toulouse. Beaucoup de clercs et notaires du Gévaudan et des Cévennes vont, à cette époque-là, faire leurs études de droit dans cette cité considérée comme la capitale de l'Occitanie. N'oublions pas que l'on doit à Raymond V de Toulouse - qui sans doute, par ailleurs, ne devait savoir ni lire, ni écrire -, d'avoir projeté, en fin du 12^{ème} siècle, l'établissement dans sa capitale de la première université de Droit du Languedoc, afin d'uniformiser les règles de juridiction de son territoire.

Nous ne nous hasarderons pas à pousser plus avant les recherches généalogiques de la famille Girard, car le dénombrement des feux compris sur les terres de la famille Grimoard, documents datés des 13 et 18 juin 1373 (9), cite cinq résidents portant ce nom en divers endroits de cette région des Cévennes. Soit, trois Guillelmus Girardi, qui n'en font sans doute qu'un, avec des possessions à Saint-Andéol de Clerguemort, à Castagnols (Vialas)

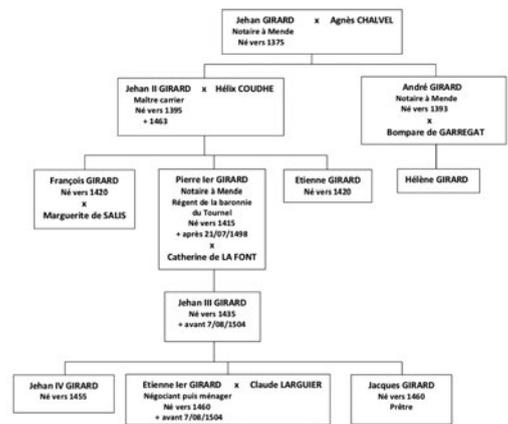
au lieudit Soleyrois, et à Saint-Maurice de Ventalon. Le quatrième, lui, habite un mas à Bédouès, près de Florac, à mi-chemin entre Saint-Frézal et Mende : son nom, Petrus Girardi, dit Girard de Balma.

Quant au dernier, Estephanus Girardi, encore un Etienne Girard, il est cité curieusement dans la paroisse de Chausse (qui inclut Alteyrac), mandement de Verfeuil, sous la juridiction du Seigneur d'Alès. C'est sans doute le même Etienne Girard qui est cité par M. Raymond Vierre dans un acte de vente qui était intervenu le 10 octobre 1365 (AD 34 2E 96/42 par Me Gaucelin de Grosserouvière, notaire de Portes), demeurant au lieudit de Chamborigaud, et époux d'une fille d'Etienne de Plantade de la même paroisse, famille connue par la suite sous l'appellation de du Champ de Plantade.

Le rédacteur de cet article ferme ainsi la boucle en revenant sur ses terres patrimoniales d'Oultre, sans oublier que ses ancêtres passaient parfois volontiers la crête de Saint-Andéol-de-Clerguemort, au-delà de leurs terres de Fontabau, pour visiter leurs cousins au Viala de Saint-Frézal-de-Ventalon, grâce aux chemins de leur connaissance, aujourd'hui oubliés.

Peut-être pressentaient-ils, au terme de cette randonnée de quatre à cinq kilomètres de marche, de retrouver à Saint-Frézal les traces de leurs ascendants cévenols,... ou le savaient-ils ?

- Tableau généalogique succinct -



Dans le vent des bancels N° 68 (novembre 2005) et N° 69 (février 2006), nous avons déjà publié un long article sur le Viala Ponsonnenc rédigé par la propriétaire actuelle, Cécile Clément.

Si vous souhaitez consulter ces articles vous pouvez vous rendre sur le site internet de la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère : www.cevennes-mont-lozere.fr/index.php/le-vent-des-bancels

■
C. J. Girard



Le pays des Asphodèles

D'Adrienne Durand-Tullou, 1989.

Née le 2 novembre 1914 à Tournon sur Rhône

Décédée le 5 février 2000 à Le Vigan

Écrivaine, institutrice, ethnologue et historienne.

3 janvier 1938 : Adrienne arrive à Rogues, village isolé au cœur du Causse de Blandas, pour assumer ses fonctions d'institutrice, elle a 24 ans.

A son arrivée, les villageois sont persuadés que son séjour parmi eux sera de courte durée.

Mais la jeune femme tombe sous le charme de ces terres désolées, apprivoise ce pays rude et magnifique, recueille les souvenirs d'antan et initie les enfants à l'histoire de leur pays. Un an après, elle y rencontre Honoré Durand, cause-nard de souche qui devient son époux.

Au fil du temps sa vie se mêle à celle du Causse. De cette contrée sauvage qui voit fleurir les asphodèles, naît ce livre fort et vrai, autobiographie qui se déroule comme un roman : Celui d'une existence ponctuée de joies simples, de curiosité pour le milieu qui l'adopte et du plaisir de la transmission de la connaissance : Vie pastorale, montée à l'estive, magnaneries et autarcie, comparaison entre des modes de survie de plateau à montagne.

Très pudique sur ses sentiments et sa vie intime, Adrienne nous captive par son amour pour le Causse et sa fascination pour la spéléologie, ses observations sur le comportement individuel, familial et social des habitants du Causse parmi lesquelles elle a passé sa vie.

Septembre 1970, le dernier élève a quitté la classe, l'école ferme pour toujours. La maîtresse s'occupe de son jardin, fait de longues balades sur le Causse et se souvient. Merci Madame pour ce passionnant témoignage.

■

Sophie Waterkeyn

Citations

« Un horizon loin, très loin, une lande immense, quelques moutonnements rocheux, aucune trace de vie. Entre le ciel et la terre, un accord de gris en dégradés, une route toute droite sur un horizon en fuite. Un embranchement à gauche, et là, grises elles aussi, des maisons en file indienne, à la base d'une colline : Rogues. J'étais parvenue au terme du voyage. »

« Parmi les autres animaux bénéfiques, figurent les escargots avalés crus le matin à jeun jusqu'à cessation des toux bronchiques. A l'usage des jeunes enfants, on employait la bave qu'ils abandonnaient sur des morceaux de sucre. Un escargot permettait aussi de faire disparaître les verrues. »





Voyager avec le Cévenol

« Le Cévenol » est cette ligne de chemin de fer construite, qui comme « l'Aubrac » a été construite à la fin du XIXème siècle. C'était une grande ligne reliant Paris à Marseille via Nîmes, Génolhac, Langeac, et Clermont-Ferrand...



La ligne a été construite au prix de vies humaines et d'ouvrages d'art magnifiques : viaducs et tunnels innombrables. Il y a encore quelques dizaines d'année, on pouvait prendre le train de nuit et on arrivait le matin à Paris. Aujourd'hui, « le Cévenol », supplanté par le TGV n'est plus qu'un TER réduit à la portion « Nîmes-Clermont-Ferrand ».

Des pétitions pour soutenir cette ligne de train quasi abandonné par la SNCF et soutenue par les élus locaux, j'ai dû en signer plus d'une, mais combien de fois ai-je pris cette ligne depuis que j'habite en Cévennes? 2 ou 3 fois, pas plus. Chaque fois que je monte à la capitale où vivent mes parents, je capitule soit pour la voiture soit pour le TGV. Les deux ont leurs avantages, le coût et la flexibilité pour la voiture surtout quand on voyage en famille complète, la rapidité et le confort pour le TGV. Gagner Paris via le Cévenol vous coûte un peu plus cher et prend plus de temps. Sur le site oui-sncf.fr, il faut faire preuve d'abnégation. La SNCF ne vous propose pas « le Cévenol » pour monter à Paris même si vous indiquez « Clermont-Ferrand » comme correspondance. Il faut donc prendre ses deux billets Genolhac-Clermont et Clermont-Paris à part. De la part de la SNCF qui commercialise et exploite à la fois ses propres trains, mais également ceux qui sont financés par les régions, c'est une forme de concurrence déloyale dont le contribuable régional est la victime.

Le sous-investissement dans la ligne par Réseau Ferré de France fait que la voie ne permet plus de faire rouler les rames aux mêmes vitesses qu'auparavant. La vitesse est réduite sur de nombreuses portions et il faut aujourd'hui près de 4 h pour rallier Clermont-Ferrand depuis Génolhac contre 3 h auparavant. La Région Occitanie en charge du Transport Express Régional (TER) a investi en 2020 dans de nouvelles rames Alstom de toute dernière génération. Lors du premier confinement, j'avais vu un reportage sur France 3 portant sur l'inauguration de ces nouvelles

rames. Ça m'avait fait rêvé et je m'étais promis de m'échapper pas loin de chez moi avec ce « tchou tchou ». Ce mercredi 17 février, mon rêve d'échappée devient réalité et je décide de gagner la capitale par le Cévenol.

Le voyage en vaut la peine si on a un peu de temps à perdre, quelques euros à perdre par rapport au TGV. Une fois à l'intérieur, je me croirais dans une rame TGV du Massif central. Les sièges sont très confortables, de grandes tablettes rétractables permettent travailler ou lire ou déjeuner. Je trouve des prises électriques 220 Volts pour recharger mon téléphone ou mon ordi, et si j'étais venu à la gare en vélo j'aurais eu un espace dédié pour celui-ci. Les volumes sont lumineux, spacieux. Voyageant avec mon bébé, j'apprécie de disposer d'une table à langer. Je ne suis pas embêté par la foule, ce qui ne me change pas de la Lozère, et seul dans mon compartiment avec bébé, je ne risque pas d'être pris d'une bouffée d'angoisse à l'idée d'attraper le coronavirus.

Après les contreforts du Mont Lozère entre Génolhac et Villefort, nous voilà en Margeride à La Bastide puis Langogne. La partie la plus impressionnante de la ligne est la traversée des Gorges de l'Allier entre Langogne et Langeac. L'Allier affluent de la Loire, est un torrent sauvage est impétueux. Depuis mon compartiment, je surplombe la rivière depuis une succession de soutènements, ponts et tunnels. Je ne vois aucune route départementale ou communale, aucun lieu-dit habité. Je me croirais seul avec les truites, la forêt, et les cailloux. Le Cévenol, pour une heure ou deux, je me plais à rêver, l'aventure est au bout du chemin et « Le Cévenol », c'est le transsibérien du Massif Central. Viennent ensuite la région des haut plateaux du pays de Brioude, puis le retour à la civilisation avec la Limagne, riche plaine fertile au pied des volcans.

Une fois descendu sur le quai en gare de Clermont-Ferrand, je remarque que sur les voitures rouge clinquantes, il

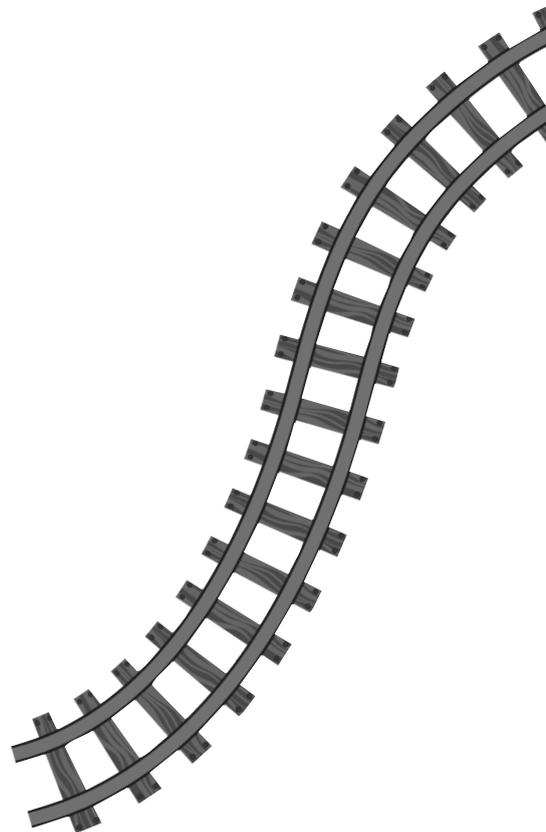
est écrit « La Région Occitanie aime le Cévenol » avec en prime le nom de toutes les gares traversées. Les écritures font leur effet sur moi. Quelle petite fierté pas si mal placée de voir le nom de « Chamborigaud » et « Villefort » écrits en gros en pleine gare de Clermont-Ferrand.

De Clermont à Paris, un Intercités fait le trajet en 3 h 30. En tout 7 h 30 de trajet, pour un prix un peu plus cher que le TGV (19 €+38 €=57 €), une tranquillité et une rêverie pittoresque.

La prochaine fois que vous montez à la capitale du Massif Central ou bien la grande capitale, la prochaine fois que vous souhaitez partir pas loin de chez de vous pour découvrir pourquoi pas les Gorges de l'Allier ou les haut-plateaux, pensez-y, prenez « le Cévenol ». Vous prendrez votre temps, mais vous vous régalez les yeux et vous pourrez vaquer à vos occupations avec beaucoup plus d'espace pour vous que dans un TGV.

■

Camille LECAT





L'équipe d'Epi de Mains fleurit !

Les Cévennes fleurissent !



Vous l'aurez déjà sans doute rencontrée, Marie-Charlotte Cotiche, appelée aussi Maria, a posé son sac à dos en Cévennes début du mois d'Avril. Aussi jeune creusoise d'origine, elle a commencé à barouder en France dans le cadre de ses études avant de partir dans le Pacifique et tomber sous le charme de ses îles. Elle aura eu l'occasion de vivre dans différents pays d'Océanie et d'œuvrer aux découvertes artisanales locales.

La Lozère ne la dépayse pas pour autant ! Bientôt jeune diplômée d'un Master en Economie Sociale et Solidaire (ESS) avec une spécialité dans la Gestion de projets et développement durable, Marie-Charlotte a récemment quitté Rennes où elle a passé ses deux dernières années d'études pour venir réaliser son stage de master 2 en Lozère. Elle réalise ce stage de fin d'études auprès de l'association Epi de Mains sur la commune de Ventalon en Cévennes à l'Espinas. Elle est attachée pendant 8 mois à la revitalisation du territoire et le maintien de la population par l'animation. Marie-Charlotte arrive en appui sur la programmation événementielle de cet été, sur laquelle nous allons pouvoir festoyer ! Elle s'attache également au développement de projets de l'année et prépare avec Véronique Nunge une continuité dynamique des espaces loisirs.

En parallèle, elle prépare son Mémoire académique sur le thème de l'action collective pour la revitalisation du territoire des Cévennes. La jeune creusoise aura l'occasion d'en rencontrer plus d'un.e sur son chemin pour son terrain de recherche.

Elle soutiendra son mémoire à Rennes en octobre. De par son activité, Marie-Charlotte prend goût à la vie cévenole et aide également son compagnon Viktor Libois, installés tous deux au hameau l'Adrech, à développer son activité de maraîchage en permaculture dans le projet d'une micro-ferme en multi-activités.

Vous l'aurez compris, l'équipe fleurit à Epi de Mains !

Antonin Waterschoot, écologue naturaliste, a aussi rejoint l'équipe de l'association mi-mars en tant que technicien en agro-écologie et travaille au développement du lieu de ressources autour de la châtaigneraie.

Originaire de région parisienne, ce jeune baroudeur a beaucoup voyagé à travers la France que ce soit pour ces études,

stages et expériences professionnelles. Après s'être enfui de la grisaille parisienne, pour aller faire un master en écologie sur Rennes, il atterrit à Blois en service civique dans une association de protection de l'environnement. Antonin, ayant toujours la bougeotte, continue son aventure jusqu'en Savoie pour y découvrir la nature et les petites bêtes des montagnes à travers ces missions d'inventaires naturalistes. Une nouvelle expérience professionnelle l'emmène poser son sac en Picardie pour travailler en tant que chargé de mission biodiversité dans un CPIE. Après toutes ces aventures aux quatre coins de la France, Antonin décide de s'installer dans le Gard afin d'y monter un projet de vie collectif entre ami-es.

Vous l'aurez donc compris, les animaux et les plantes de l'Espinas vont faire l'objet d'un suivi sous son œil attentif. Antonin s'attache également à développer le projet de clède collective sur la commune de Ventalon en Cévennes. Plusieurs initiations et activités sont proposés cette année autour du développement de ce projet. N'hésitez pas à le contacter pour en savoir plus.

En même temps, que Antonin s'attèle à promouvoir les bonnes et belles châtaignes cévenoles, il entreprend des réflexions sur son projet de vie collective visant à tendre vers l'autonomie. Il développe un grand potager maraîcher à vocation vivrière, passe son temps dans la nature à faire des randonnées et des balades naturalistes afin d'y respirer le bon air cévenol.

Contacts

Marie-Charlotte
culture.epidemains@yahoo.com – 07 66 77 28 33

Antonin
chataigne.epidemains@yahoo.com – 07 83 44 71 27

Pont de Montvert Sud Mont Lozère conseil municipal 26 janvier 2021

Présents :

Clara Arbousset, Catherine Blaclard, Florence Boissier, Sophie Boissier, Lucie Bonicel, Michèle Buisson, Julie Deles, Cyril Djalmit, Christelle Folcher, François Folcher, Guillaume Harvois, Olivier Malachanne, Thibaud Malgouyres, Stephan Maurin, Gilles Mercier, Daniel Molines, Fabienne Pucheral Molines

Excusés :

Matthias Cornevaux, Mathieu Pucheral

Secrétaire de séance : Catherine Blaclard

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 15 décembre 2020.

Délibérations

- Tarifs gîte et camping :

Le conseil municipal a procédé au réajustement des tarifs du gîte et du camping, à savoir

Tarif camping : **voir TAB 1**

Tarif gîte avec la taxe de séjour :

14 € par personne

12 € pour les groupes de 6 personnes et plus

10 € pour les groupes sco-

laire

- Vente des parcelles K820 et K821 au conseil départemental :

Ces deux parcelles permettront l'aménagement de la route départementale 20 entre le col et Finiels pour élargir la route.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette délibération permettant ainsi à Monsieur le maire de valider la transaction pour finaliser la vente.

- Plan de financement dossiers 2021 (chauffage de la maison du Mont Lozère) :

il s'agit d'un projet visant à réduire l'impact énergétique de la maison du Mont Lozère en changeant son mode de chauffage. Tout d'abord en séparant le gîte et la salle polyvalente : pour le premier, une pompe à chaleur et un poêle à granulés, pour le deuxième, une chaudière à granulés. Il s'agirait également de changer le vitrage des deux étages et enfin modifier la ventilation. Le coût total du projet est de 109 900 € HT, financé à hauteur de 60 % dans le cadre du plan relance et jusqu'à 20 % par la région.

La demande de financement est votée à l'unanimité.

- Retrait délibération concernant le paiement des heures de dimanche pour le personnel contractuel et mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire) pour l'ensemble des employés de mai-

rie, y compris ceux n'étant pas fonctionnaires.

La délibération est votée à l'unanimité.

- Vente d'un terrain au village vacances : le conseil municipal autorise à l'unanimité la vente de la parcelle 1087P au village vacances à la SCI La Barthe au prix de 45 € le mètre carré, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur, La délibération est votée à l'unanimité.

- Dépôt du dossier de demande d'autorisation de travaux pour la prise d'eau de Caguefer :

Afin de procéder à la régularisation de la prise d'eau de Caguefer (dossier en cours depuis 15 ans), le conseil autorise à l'unanimité monsieur le maire à déposer le dossier auprès des services de l'eau et à mandater le maître d'œuvre, La délibération est votée à l'unanimité.

- Convention AEP Felgerolles :

Le conseil municipal, par délibération votée à l'unanimité, autorise monsieur le maire à signer une convention de servitude pour le passage de canalisations publiques d'eau potable en terrain privé et d'une piste desservant le captage de « Cago Fer » sur la rivière Tarn.

- Motion déclassement des collègues du Collet de Dèze et de Marvejols :

Lors du dernier conseil d'administration, il a été décidé de déclasser les collègues du Collet et de Marvejols à la rentrée 2021, les faisant passer de catégorie II à catégorie I (il y a 5 catégories, 5 étant la meilleure) ce qui aura pour conséquence une perte d'attractivité notamment auprès des chefs d'établissement avec un salaire moindre.

Cette motion vise à désapprouver ces décisions de déclassement sur des territoires déjà défavorisés et alors même que ces établissements ont une bonne réussite.

Cette motion est votée à l'unanimité,

- Convention SAFER pour les biens sans maîtres :

Une proposition de convention avec le bureau d'étude FCA et la SAFER permettra d'identifier tous les biens vacants du domaine privé de la commune, d'en déterminer la nature et d'évaluer ces biens. Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer tous les documents et le mandate pour une demande financière auprès du département.

Lecture au conseil d'une lettre d'une ancienne salariée

Le conseil a eu lecture d'une lettre de madame Ghislaine Guignier dans laquelle cette dernière évoque les circonstances de son départ et de son indemnisation, celle-ci souhaitant clarifier la situation. Les faits remontent à 2016.

Compte rendu des réunions et commissions

- Commission communication : elle a principalement travaillé sur le futur bulletin municipal qui mettra en valeur le travail de nos employés municipaux : découverte des agents et de leur travail, mise en avant des tâches qui leur tiennent à cœur.

- Commission tourisme : elle a approfondi les projets touristiques sur la commune à court mais aussi à long terme et proposé une commission tourisme avec la population (en présentiel ou visio selon le contexte sanitaire) le mardi 13 avril 2021.

- Réunions préparatoires aux

		TARIF EN SAISON (JUIN A SEPTEMBRE) (par nuit)	TARIF HORS SAISON (par nuit)
PERSONNE	ADULTE ET ADOLESCENT	4,00 €	3,50 €
	ENFANT (-10 ANS)	3,00 €	2,50 €
	TAXE DE SEJOUR CAMPING : + 0,20 € / JOUR ET PAR PERSONNE ADULTE		
EMPLACEMENT	CARAVANE - CAMPING	6,00 €	5,00 €
	CAR - CAMION		
	AMENAGE - MINI VAN		
	GRANDE TENTE	5,00 €	4,00 €
	CANADIENNE OU IGLOO	4,00 €	3,00 €
PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES	VOITURE	3,50 €	3,00 €
	ELECTRICITE (1 PRISE)	4,00 €	3,50 €
	ANIMAUX	2,50 €	2,00 €
LOCATIONS ANNUELLES	LOCATION	1 230,00 €	
	CHARGES	270,00 €	
	TOTAL	1 500,00 €	

commissions culture et association : le mercredi 3 février 2021 à 18 h d'une part et bâtiments communaux le jeudi 4 février d'autre part.

- Réunion avec l'association « les chats libres du Pont de Montvert » : elle a eu pour but d'établir un planning afin de régler le problème de prolifération des chats errants dans le centre bourg et plus particulièrement à la place de l'église et a permis à l'association d'accueillir 3 nouveaux membres, Juliette Lévéjac, Florence Persan et Barbara Sacks.

- Réunion du conseil d'administration de l'association SCIC VIV LA VIE pour la maison de santé pluridisciplinaire Collet Pont Vialas : elle a eu pour but d'évoquer la problématique du paiement de loyer lors du départ d'un professionnel de santé, ce loyer devant être partagé entre tous les autres professionnels. Ceux-ci demandent à ce que ce soit la communauté de communes, propriétaire des locaux, qui le prenne en charge, cela doit être débattu au prochain conseil communautaire.

Le 2ème point évoqué lors de cette réunion était la création d'un point de vaccination COVID sur les différents sites de la MSP. Pour cela, il doit obtenir l'agrément de l'ARS et de la préfecture (les dossiers sont montés et en attente d'une réponse par les instances concernées).

- Réunion pour l'aménagement de la future maison du Mont Lozère et de la maison de santé : monsieur le Maire et quelques élus rencontreront Michel Bonnet, Vice-président de la Communauté de Communes des Cévennes au Mont-Lozère, le jeudi 4 février 2021 pour faire le point sur ces deux dossiers.

- Réunion sur les déchets : l'opération composteur a eu un franc succès et est reconduite pour le mois de mars.

- D'autre part, un travail avec le SDEE et le SICTOM va se mettre en place afin d'évoquer la gestion des déchets sur la commune (nouveaux points tri notamment dans les zones critiques et touristiques, intégration paysagère).

Programme voirie 2021

Les différentes propositions du programme voirie 2021 qui seront actées au prochain conseil municipal sont :

- accès de Clément Robin à Fraissinet de Lozère,
- accès de Frédéric Molines à Finialettes,
- Plaisance,
- le Villaret (de Grizac),
- la Vayssière,
- le devant des garages communaux et des pompiers,
- la route du Merlet,
- zone de stationnement à la Brousse,
- la VC du Tronc,
- la VC de Montgros,
- la VC de Villeneuve,
- l'entrée de Fraissinet de Lozère,
- le pré Platon.

La réception du programme voirie 2020 (L'Hermet, Racoules, VC de Grizac, Prat Souteyran, le Masmin, Masméjean, aqueduc du Merlet) sera faite courant février.

Points sur les travaux

Il s'agit principalement des travaux de génie civil sur la RD20 entre l'hôtel des Cévennes et le quartier du Chambon par l'entreprise INEO du 13 janvier au 13 février 2021. L'entreprise est tenue de respecter un alternat tous les ¼ d'heure afin de ne pas bloquer la circulation.

Point sur le PLU

Le planning est le suivant : **Voir TAB 2**

Point sur les bâtiments communaux dont les hébergements dans la commune

Afin de pallier le problème de chauffage de l'école, la société Primagaz propose le remplacement de la citerne par une double citerne pour 1 € de plus.

Lozère Energie doit également établir un diagnostic électrique de l'école pour mettre en évidence l'origine des problèmes rencontrés. Enfin, nous allons signer un contrat nous permettant de facturer notre consommation grâce aux panneaux solaires installés il y a 1 an. Au foyer logement, 3 appartements se libèrent. Il y a urgence à les restaurer afin de répondre à une forte demande. Une rencontre avec un cabinet d'architecte va avoir lieu.

sa visite au Pont de Montvert Sud Mont-Lozère pendant la période estivale. Prises de contact avec la DDT et la police de l'eau.

- Doléances des habitants du Mazel : la fibre, la sécurité de la VC 1, l'installation d'un panneau « voie sans issue ».

Le maire ira à leur rencontre prochainement avec le référent secteur.

- Demande de régularisation foncière de la part de M. Frédéric Molines à Finialettes.

- Départ de Mme Christine Pinter de son logement situé à La Brousse.

- Demande d'enlèvement ou d'enfouissement d'une réservation de ligne électrique sur le terrain de M. Catalan à la Barthe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h.

Prochain conseil municipal le lundi 8 mars 2021, à 20 h à la salle polyvalente.

Questions diverses

- La mairie a fait faire des cartes postales pour adresser ses vœux aux différentes collectivités et structures partenaires : Voir Carte

- Le nettoyage du Tarn « Chaousset » : réponse de Mme la Sous-préfète suite à la demande du maire lors de

Département de Lozère - Commune de Pont-de-Montvert - Sud-Mont-Lozère
Elaboration du PLAN LOCAL D'URBANISME

	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	août-21	sept-21	oct-21	
PLANNING	3. ARRÊT			4. CONSULTATION PPA & ENQUÊTE PUBLIQUE							5. APPROBATION
	Consultation du dossier de PLU à l'entrée / Arrêt du PLU			Consultation des Personnes Publiques Associées - COPENAF		Prise en compte des avis / Réponses en réponse		Enquête Publique		Ajournement du dossier de PLU à l'approbation / Approbation du PLU	
	Phase d'étude			Phase obligatoire et incompressible (bilan Négatif)							Phase d'étude
Réunion / Consultation		1 Réunion PPA					1 Réunion de Travail			1 Réunion de Travail	
		1 Réunion Publique	Bilan de la consultation								
Evaluation Environnementale	Evaluation Environnementale continue jusqu'à l'approbation du PLU										

Pont de Montvert
Sud Mont Lozère
conseil municipal
8 mars 2021

Présents : Clara Arbousset, Catherine Blaclard, Florence Boissier, Julie Deles, Cyril Djalmit, Sophie Boissier, Lucie Bonicel, Francois Folcher, Olivier Malachanne, Thibaut Malgouyres, Stephan Maurin, Gilles Mercier, Daniel Molines, Fabienne Pucheral Molines, Matthias Cornevaux, Mathieu Pucheral, Christelle Folcher (visio)

Excusés : Guillaume Harvois, Michèle Buisson.

Secrétaire de séance : Mathieu Pucheral

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 26 janvier 2021.

Délibérations

- Motion « réouverture des lieux culturels » (DE_2021_027)

Par cette motion le conseil apporte tout son soutien au monde culturel

- Tarifs du marché estival (DE_2021_023)

2 x nombre de mètres linéaires x 12 = prix du forfait annuel.

Un supplément de 24 € par saison est dû si le commerçant souhaite être raccordé à l'électricité.

- Régie gîte et camping (DE_2021_025)

Annule et remplace la délibération DE_2020_099

Vu l'installation d'un service de paiement par Carte Bancaire pour le Gîte communal et le Camping municipal,

Le Conseil Municipal décide après en avoir délibéré de :

- fermer la régie du camping municipal le Gilliaou,

- fermer la régie du gîte d'étape communal,

- créer une régie commune pour le dépôt des fonds du Camping municipal le Gilliaou et le Gîte d'étape municipal,

- autoriser la Trésorerie à ouvrir cette régie et un compte de dépôt de fonds au trésor pour cette régie.

- Déclassement d'espace public « Finialettes » (DE_2021_026)

- Règlement intérieur conseil (DE_2021_028)

Monsieur le maire rappelle au conseil que dans les communes de moins de 1 000 habitants, le règlement intérieur du conseil municipal est facultatif.

Il appartient au conseil municipal d'apprécier librement l'opportunité d'établir ou non ce règlement (TA Toulouse, 15 juin 1987, Harrau).

En accord avec l'avis du conseil, Madame Fabienne Pucheral-Molines et Madame Emilie REYDON ont été chargées de travailler sur une proposition de règlement qui a été envoyée à chaque membre du conseil municipal pour consultation et approbation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le règlement intérieur tel qu'annexé à la présente délibération,

- décide qu'il sera valable jusqu'à la fin de la mandature en cours.

- Règlement intérieur garderie périscolaire (DE_2021_030)
Madame Fabienne PUCHE-RAL-MOLINES et Madame Emilie REYDON ont été chargées de travailler sur une proposition de nouveau règlement intérieur de la garderie périscolaire qui a été envoyée à chaque membre du conseil municipal pour consultation et approbation.
Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, approuve le règlement intérieur de la garderie périscolaire tel qu'annexé à la présente délibération.

- Tarifs gîte (DE_2021_029)
Le Conseil municipal, sur proposition de la commission tourisme, décide que les tarifs suivants seront applicables au gîte dès son ouverture pour la saison 2021.

Les tarifs ci-après s'entendent « taxe de séjour comprise ».

- 14 € par nuit et par personne,

- 12 € par nuit et par personne pour les groupes à partir de 6 personnes,

- 10 € par nuit et par personne pour les groupes scolaires.

- Avenant contrat MNT (DE_2021_024)

Un contrat collectif d'assurance santé à adhésion facultative existe à l'échelle du département avec la MNT. Ce contrat, conclu le 1er janvier 2018 pour une durée de 6 ans entre la MNT et le CDG, à qui la commune a donné mandat pour contractualiser en son nom, offre aux agents qui le souhaitent la possibilité de prendre une mutuelle santé à un tarif avantageux.

La commune participe aux coûts de mutuelle des agents

qui prennent ce contrat, à la hauteur de 10 € par mois. Le CDG et la MNT ont transmis pour validation un avenant modifiant les conditions de résiliation et le montant des cotisations pour les adhérents.

Vu la délibération du Conseil municipal (DE_2019_018) validant la participation au contrat de prévoyance santé. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- approuve le projet d'avenant n° 2 au contrat collectif d'assurance santé à adhésions facultatives.

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

21 h : intervention de l'association « Les Accrochés » pour parler de leur projet d'événement d'inauguration du site de la Forgette prévu pour le 3 et 4 juillet 2021.

Planning budget

La commission finance se réunira le 12/03/2021 pour un vote par le conseil prévu pour le 15 avril 2021.

Projets 2021

Demandes subventions DETR en cours :

- toitures,
- matériel informatique,
- épareuse, lame niveleuse,
- déplacement du monument aux morts,

- aménagement des combles du centre de secours,

- achat de la maison du Mont Lozère (part PNC).

- Maison du Mont Lozère : chaufferie commune avec la mairie à voir avec les devis et la communauté de communes porteuse du projet

Somme à recouvrer de la commune

Environ 100 000 Euros sont actuellement à recouvrir sur la totalité de la commune, Plusieurs élus ont été en charge d'établir un état précis des sommes à recouvrer et de procéder aux vérifications et relances téléphoniques et écrites.

Point sur les Travaux

Travaux en cours :

- Felgerolles : une douzaine de points sont à revoir avant la réception du chantier, reprise des travaux prévu autour du 25 mars 2021 selon l'entreprise « AB Travaux »,
- Les Urfruits : adduction d'eau, prévu fin avril,
- amende de police en cours,
- amélioration accès au Tarn par le porche « Des Cévennes » en attente d'un devis,
- Champlong du Bougés en consultation et négociation avec l'ONF,
- catastrophe naturelle en attente de réponse,
- réouverture du chemin du Coulet à la Brousse en étude.

Après la réception des travaux de voirie 2020, avec Lozère Ingénierie une commission sera bientôt organisée pour le Programme Voirie 2021.

Point sur les logements de la commune et affectations

- 2 logements du foyer ont été remis au propre et ont été réaffectés jusqu'à fin juillet et fin octobre avant rénovation complète.
- Un autre appartement est en cours de rénovation dans le foyer logement.
- Pour le toit du foyer logement en attente de DETR.

- Appartement ancienne école de La Brousse en cours d'attribution.

Vente de terrains constructibles

- 1 terrain constructible « La Barthe » 35 €/M².
- 2 terrains constructibles « près du moulin » 41 €/M².

Point sur les réunions en mairie

- ONF : réunion au sujet de Champlong du Bougés, discussion pour renouveler la convention pour la location du gîte.
- Rencontre avec Mme Galas (comptable trésorerie de Florac), qui se propose de nous aider pour le budget et pour toute autre chose qui nous permettrait d'améliorer nos finances.
- PLU : réunion avec l'architecte, pour le zonage des parties que nous espérons passer en constructible, discussions autour des projets de la commune. A venir une réunion avec les partenaires publics associés, suivra une réunion publique avec la population.

Doléances de nos administrés

- M. Frédéric MOLINES (voir délibération),
- M. MYNOLAS en cours,
- Mme CHAVAGNEUX, village vacances en cour de médiation,
- M. Yves MOLINES recherche d'une parcelle pour entreposer son matériel.

Point sur les commissions

- Sport : discussions pour l'aménagement autour du « City stade » avec une enquête menée auprès des élèves de l'école par Julie Deles, conseillère municipale chargée des infrastruc-

tures sportives. Un projet de rencontre sur site avec les citoyens intéressés est en cours d'organisation. Rencontre avec un technicien du Parc pour discussion sur ce qu'il est possible de faire pour améliorer le bâtiment des vestiaires du stade.

- Agriculture : discussions et lecture de la convention SAFER, point sur la réunion COPAGE, point sur les projets agricoles dans la commune.

- Stationnement : élaboration d'un premier cadre par la commission interne, avec proposition de plusieurs hypothèses. Première réunion prévue le 31/03/21 avec les commerçants du centre bourg. Une deuxième réunion sera organisée et ouverte à tous.

Extinction de l'éclairage public

L'extinction de l'éclairage public était initialement prévue en 3 phases. Il est donc normal que certains hameaux ne s'éteignent pas. Malgré cela la mairie fait son mea culpa car certains administrés n'ont pas été au courant de cette extinction, car plus rapide que prévu.

Un règlement des Marchés est en cours d'élaboration.

Il sera soumis à une délibération et mis en place pour l'été si approuvé par le conseil.

Festivités

Kayak : week-end du 23 /24 avril. Stage de foot : du 19 au 23 avril.

Une nouvelle signalétique plus complète devrait être installée dans le bourg avant l'été.

Une réflexion est menée afin

d'embellir et d'améliorer la signalétique, l'approche et le stationnement du site de la cascade de Runes.

Vaccination

A ce jour, environ 50 personnes ont été vaccinées sur la commune.

Infos diverses

- risque de suppression de poste à l'école.
- Une étude sur l'état de nos ponts nous a été proposée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 29/03/21 20 h 30 à la salle polyvalente.



Présents : Clara Arbouset, Florence Boissier, Sophie Boissier, Lucie Bonicel, Michèle Buisson, Matthias Cornevaux, Cyril Djalmit, Christelle Folcher, François Folcher, Guillaume Harvois, Thibaud Malgouyres, Stéphane Maurin, Gilles Mercier, Fabienne Pucheral Molines, Mathieu Pucheral.

Excusés : Catherine Blacard, Julie Deles, Olivier Malachanne, Daniel Molines.

Secrétaire de séance : Clara Arbouset

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du conseil municipal du 08 mars 2021

Débat d'orientation budgétaire

Michèle Buisson présente pour discussion une proposition de budget pour 2021 au conseil municipal, préalablement travaillée avec la commission finances.

Compte-rendu des réunions et commissions (ONF, SELO,...)

Office national des forêts : plusieurs élus ont pu rencontrer le directeur de l'ONF Lozère pour discuter des travaux à faire pour la voirie de Champlong du Bougès. Il a aussi été question de la convention entre l'ONF et la mairie concernant la gestion du gîte. Le constat est partagé, les deux parties n'y trouvent par leur compte, la convention a donc été renouvelée jusqu'au 30 juin, mais elle sera revue pour permettre à la mairie d'optimiser l'utilisation et la location de ce site. SELO : Florence Boissier et le Maire ont pu rencontrer le directeur général et la directrice du service marchés et travaux de la SELO, pour évoquer les possibilités d'accompagnements de projets par cette structure, en complément de Lozère Ingénierie. La SELO propose en effet un accompagnement complet lié à des projets de bâtiments à tous les stades du projet : dès l'amont, la recherche de financement, pour l'étude de faisabilité, jusqu'à la réalisation. Ont été évoqués les différents projets, dont ceux de l'Ecomusée et de Fonchaldette.

SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) : rencontre avec la Safer pour évoquer des difficultés à Rûnes sur un bâti existant qui menace de s'écrouler, évoquer le

recensement des biens sans maîtres et vacants sur la commune. Sur la question des biens sectionnaux, un rendez-vous est prévu le vendredi 23 avril 2021 avec M. Boulet pour avancer sur le sujet. Une convention avait été signée par la précédente mandature, mais non suivie d'effets. Il convient d'éclaircir ce point et de prioriser l'action de la commune.

Vente de terrains appartenant à la commune

Des terrains seront mis en vente dans le quartier du Pré du Moulin, ouverte à l'ensemble de la population, avec priorité aux résidences principales et aux habitants de la commune.

La Croix de Rûnes : pour info, la commune étudie la possibilité d'acquérir de nouveaux terrains, pour un projet toujours lié à l'habitat permanent.

Le conseil municipal évoque les difficultés auxquelles il est confronté dans la gestion du foncier au sein du village vacances. La commune n'a plus vocation à conserver du terrain aux abords des habitations étant donné qu'elle n'est plus propriétaire d'un seul bâtiment.

Point sur le personnel administratif

Fabienne Pucheral Molines informe le conseil municipal que le contrat de M. Clément Delannoy ne sera pas renouvelé (il remplaçait jusqu'à présent Mme Marie-José Commandré).

Point sur le traitement des déchets, points tri (SITCOM et SDEE) SDEE

Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement, gère et collecte les colonnes

(verre, papier, emballages) SICTOM : Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères, gère et collecte les containers ordures ménagères

Thibaud Malgouyres a pu rencontrer le mardi 23 mars M. David Magne du SDEE pour parler des points tri. L'idée serait de mettre en place des containers à emballages par le SICTOM et de créer des aménagements dans certaines zones aujourd'hui non pourvues. Les emplacements doivent être proposés par la commune. Une priorité a été identifiée : la zone du camping.

Point sur le programme voirie 2021

François Folcher présente le programme voirie 2021 : - accès de Clément Robin à Fraissinet de Lozère - accès de Frédéric Molines à Finialettes - Plaisance - L'Hermet - Le Villaret - le devant des garages communaux et des pompiers - Le Temple - la route du Merlet - la VC de Montgros - la VC de Ville-neuve - Grandchamps - Lotissement Pré Platon - Impasse Cévennes

Amendes de police Amendes de police :

10 000 € Possibilité d'utiliser ce budget pour installer de la signalétique, poser un garde-corps pour sécuriser la voirie quartier de la Moline, réaliser du marquage au sol pour des places de parking supplémentaires, sécuriser le porche à côté de l'auberge des Cévennes.

Point sur les travaux dans les bâtiments communaux

Cyril Djalmit explique au

conseil municipal que nos bâtiments communaux ont besoin d'être rénovés. Les toitures sont en souffrance. Un dossier DETR a été déposé pour amorcer leur réhabilitation. Dernièrement, le toit de la Geôle s'est effondré. Il conviendra de réfléchir au devenir de ce lieu avant d'entamer des travaux. Un devis « charpente/toiture » a été fait pour évaluer le montant de ce projet. Le conseil municipal amorce une grande réflexion sur la création de nouveaux logements pour répondre aux besoins importants recensés sur la commune.

Bail commercial « Boustifly »

Cyril Djalmit explique que la commune doit signer avec les futurs gérants un bail commercial, et non professionnel, comme cela avait été le cas avec le précédent gérant, d'une durée légale de 9 ans. Par ailleurs, ce bail n'a pas encore été résilié.

Stéphan Maurin précise qu'il contactera la Chambre de Commerce et de l'Industrie pour en savoir plus et faire rédiger un document conforme aux attentes de chacun (M. PELATAN, Mme Suzy ALLAUX et la commune); l'objectif étant de préserver les intérêts du bailleur et du locataire. D'autre part, la municipalité a constaté que le bâtiment n'avait pas été cadastré. Un géomètre viendra rapidement afin de ne pas ralentir l'installation des nouveaux gérants. Pour se faire, une délibération est nécessaire pour déclasser le bâtiment « La Boustifly » (passage du domaine public au domaine privé de la commune). La délibération est votée à l'unanimité.

Point sur le PLU

Stéphan Maurin informe le conseil municipal qu'il y aura une réunion de concertation le 14 avril à 14 h 30 avec les partenaires publics associés (DTT, PnC...). Suivra ensuite une réunion et une enquête publique avant validation du projet.

Demandes diverses des administrés concernant du foncier

- Terrain pour stockage de pierres et de matériels à Rieumal auprès de l'entrepreneur TP Molines. - Vente de terrain acté à M. Frédéric Molines à Finialettes. - Echange de terrain à L'Hermet avec Jean-François Pantel. En attente de sa réponse suite à la proposition faite par le conseil municipal. - Vente de terrain à Mme Chavagneux au village vacances. 2ème proposition retenue par le conseil municipal après modification suite à la demande d'un voisin.

Point situation sanitaire/vaccinations

Mathieu Pucheral a pu constater le non-respect du port du masque par certains producteurs lors du marché, il précise qu'il leur a demandé de s'acquitter de cette obligation à plusieurs reprises, mais le port du masque n'est pas toujours respecté par certains. Il propose que soit discutée une annulation du marché pour un mercredi. Le conseil municipal débat sur le sujet. Stéphan Maurin précise qu'il se rendra personnellement au marché le mercredi 31 mars pour informer les producteurs du risque encouru, avant de passer à une éventuelle sanction.

Très bon taux de vaccinations sur le secteur du sud

Lozère et en particulier au sein de notre communauté de communes ainsi que de notre commune.

Réouverture de l'école après une semaine de fermeture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 30. Le prochain conseil municipal se tiendra le lundi 12 avril 2021 à 20 h 30 à la salle polyvalente.



Présents : Frédéric CEBRON, Olivier CHARTON, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Loïc JEANJEAN, Camille LECAT, Siméon LEFEBVRE, Céline MATHIEU, Daniel MATHIEU, Hervé PELLECUER, Adrien RICARD, César VERDIER, Martin WATERKEYN

Représentés : Jean-Claude DAUTRY (représenté par Hervé PELLECUER), Emilie THISSE (représentée par Pierre-Emmanuel DAUTRY), Muriel SAIZ (représentée par Loïc JEANJEAN)

Secrétaire de séance : Camille LECAT

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 08 décembre 2020

Les élus valident le compte rendu du conseil municipal du 08 décembre 2020 à l'unanimité.

Comptes administratifs 2020 des budgets

commune, caisse des écoles et AEP

Les comptes administratifs 2020 de la commune de VENTALON EN CEVENNES sont soumis aux élus pour approbation (comptes administratifs du budget principal, de la caisse des écoles et du budget AEP). Monsieur le Maire les présente aux élus.

La crise sanitaire a pu impacter certaines dépenses et recettes.

Le budget primitif ayant été voté en juillet 2020 compte tenu de la crise sanitaire, les résultats définitifs sont assez proches du budget primitif. Les différents chapitres budgétaires sont passés en revue par les élus afin de leur permettre de prendre connaissance des résultats définitifs.

Budget principal 2020 : Après avoir présenté les comptes, le Maire se retire du vote, conformément à la procédure. Le Premier Adjoint se retire aussi du vote car il était Maire début 2020.

Le Deuxième Adjoint met les comptes administratifs 2020 au vote.

Les élus votent à l'unanimité les comptes administratifs 2020 du budget de la commune, du budget AEP et du budget de la caisse des écoles.

Affectation de résultats 2020

Suite à la présentation des comptes administratifs, les élus sont invités à voter l'affectation des résultats 2020. Les élus votent à l'unanimité les propositions d'affectation présentées :

Budget principal :
Résultat : excédent de 127 100,85 €
Affecté pour combler déficit investissement

compte 1068 : 111 729,85 €
Affecté en excédent reporté 002 : 15 371 €

Budget caisse des écoles :
Résultat : excédent de 5 807,98 €
Affecté en excédent reporté 002 : 5 807,98 €

Budget AEP :
Résultat : excédent de 2 743,02 €
Affecté en excédent reporté 002 : 2 743,02 €

Participation aux transports scolaires pour l'année 2019-2020

La participation communale à la Région Occitanie est de 410 € par élève transporté pour l'année scolaire 2019-2020.

Cela représente 20 % du coût moyen d'un élève primaire transporté (taux inchangé depuis le transfert de la compétence transport scolaire du Département à la Région).

Pour la commune de VENTALON EN CEVENNES 14 enfants sont concernés soit une participation totale de 5 740 €.

Les élus votent à l'unanimité pour la délibération proposée concernant le transport scolaire 2019/2020.

Subvention ASA DFCI pour l'année 2021

La commune a reçu une demande de l'ASA DFCI quant au versement d'un premier acompte de subvention 2021. Le premier acompte s'élèverait à 7 085 € (sur un total estimé de subvention de 11 808 €, soit 60 %).

Camille LECAT et Pierre-Emmanuel DAUTRY se retirent du vote compte tenu de leurs responsabilités au sein de l'association (président et vice-président).

Les élus votent à l'unanimité ce premier acompte de subvention 2021 à l'ASA DFCI de 7 085 €.

Motion contre le déclassement du collège du Collet de Dèze

Le collège du Collet de Dèze vient d'être déclassé de deuxième en première catégorie. Monsieur le Maire propose aux élus de voter une motion contre le déclassement du Collet de Dèze.

Cette motion a été rédigée par le Conseiller Départemental du canton Monsieur Robert AIGOIN. Elle a été votée à l'unanimité par les élus de la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère dont fait partie la commune de VENTALON EN CEVENNES.

Les élus votent à l'unanimité pour la motion contre le déclassement du Collet de Dèze.

Conventions avec les ABPS

Monsieur le Maire propose aux élus 2 projets de conventions avec les ABPS :

- Une convention de répartition des charges : le ménage des locaux administratifs occupés par les ABPS sera assuré par un agent communal à partir du 15 février 2021 moyennant le versement d'une participation financière par l'association,
- Une convention de partenariat dans le cadre d'un stage aux techniques de construction d'un mur en pierres sèches devant avoir lieu en avril 2021.

Les élus votent les conventions proposées à l'unanimité.

Constitution de partie civile incendie criminel

février 2020

Suite aux incendies criminels ayant eu lieu le 23 février 2020, la commune doit se constituer partie civile dans cette affaire. Le préjudice pour la commune est estimé à 1 000 € (1 hectare de végétation incendié).

Les élus votent à l'unanimité pour que la commune se constitue partie civile dans le cadre de cette affaire.

Information au Conseil : installation agricole Le Cros (St Frézal)

Des réunions ont eu lieu entre les porteurs de projet du Cros (César VERDIER et Mariama LOUNIS), le Parc National des Cévennes et la mairie de VENTALON EN CEVENNES. Il est convenu que les porteurs de projets déposeront une demande de permis de construire pour le Cros et que la commune soutiendra cette demande auprès des services de la DDT et du PNC, la commune ayant un intérêt à ce que les ruines du Cros deviennent un lieu de vie et d'habitation, et contribue ainsi à la revitalisation du territoire. Les élus soutiennent à l'unanimité le projet d'installation de César VERDIER et de Mariama LOUNIS au Cros et espèrent que ce projet pourra aboutir dans les plus brefs délais.

Information au Conseil : démarches PLU, régularisation des captages, assainissement

Camille LECAT fait le point sur l'enquête d'utilité publique qui est en cours pour la régularisation des captages de Saint Frézal.

Par ailleurs le Maire et les Adjoints travaillent pour élaborer et piloter les programmes de travaux AEP et

assainissement dans le cadre de la démarche d'élaboration du PLU. Un schéma des différentes UDI est présenté lors de la séance.

Il est évoqué également la réunion ayant eu lieu le 02 février 2021 avec Lozère Ingénierie concernant le projet d'assainissement public de l'Espinas.

Le projet d'assainissement collectif de Lézinier doit aussi aboutir : se posera le problème de la maîtrise foncière (la parcelle concernée serait potentiellement un bien classé vacant et sans maître).

Information au Conseil : visite de l'école par la Sénatrice et le DASEN. Aire terrestre éducative de l'école des Abrits.

Monsieur le Maire fait un compte rendu aux élus de la visite de l'école des Abrits par la Sénatrice et le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) qui a eu lieu le 05 janvier 2021.

Le projet d'aire terrestre éducative piloté par Christian RAMEAU est également présenté aux élus. Ce projet concerne la parcelle B 620 à St Frézal. Les enfants pourront découvrir la biodiversité et auront la gestion d'un petit espace de nature.

Information au Conseil : démocratie participative (boîte à idées, report du CLAP), communication (groupe de travail du site internet), rencontre avec un groupe associatif pour utilisation mairie de Lézinier

Monsieur le Maire fait le compte rendu des premiers travaux du groupe de travail du site internet communal. Avec l'aide de Sophie

WATERKEYN, Nadine et Marie, les agentes administratives de la commune, ont réalisé une ébauche d'arborescence pour le site internet communal. Une réflexion est en cours sur le choix de l'hébergement du site.

Concernant la démocratie participative, le CLAP (comité local d'accueil de population) a été reporté compte tenu du couvre-feu actuel. Le CLAP correspond à la commission extra-municipale qui permettra de débattre des mesures à prendre en matière d'accueil des populations sur Ventalon en Cévennes.

Loïc JEANJEAN présente également aux élus les premiers résultats de l'opération « boîte à idées ». Un habitant a suggéré l'idée d'installer une table d'orientation à l'Espinas. Cette idée a été partagée avec l'Office du tourisme. Les élus trouvent cette idée très intéressante ; ce serait aussi l'occasion de rénover les tables d'orientation déjà existantes sur le site. Pierre-Emmanuel DAUTRY évoque son entretien avec un groupe associatif qui souhaiterait utiliser la grande salle de la mairie de Lézinier pour y organiser diverses animations. Ce groupe doit finaliser sa création en association. Une convention d'utilisation de la salle entre cette association et la commune est à l'étude. Plusieurs élus pensent que ce groupe associatif devrait se rapprocher d'EPI DE MAINS et du Foyer Rural REGAIN pour bénéficier notamment de conseils dans le cadre de la gestion d'une association. L'animation de la bibliothèque de Lézinier est évoquée. Camille LECAT fait le point sur la réunion qui a eu lieu à la communauté de communes concernant la

bibliothèque intercommunautaire. Adrien RICARD suggère l'idée de créer une association pour animer la bibliothèque de Lézinier.

Information au Conseil : élaboration du programme de voirie 2021, travaux communaux divers

Martin WATERKEYN présente aux élus le résultat des réunions de travail organisés avec Lozère Ingénierie, l'ASA DFCI, les employés techniques communaux et plusieurs artisans concernant les travaux à prévoir en 2021 (voirie et bâtiments). Les projets sont nombreux !

Programme voirie 2021 – travaux envisagés :

St Andéol de Clerguemort: Moulin de Chaldecoste (reprise travaux 2020 non réalisés)

Chaldecoste (couronnement du mur réalisé en 2020)

La Destourbe (réalisation d'un soutènement chaussée)

St Frézal de Ventalon:

Le Temple (création parking et aménagement terre-plein devant la salle communale)

L'Ayrolle (reprise accès, surfaçage atelier, mise en place ralentisseur dans le hameau)

Penens haut (reprise mur soutènement)

Cessenades (création mur soutènement)

Lozère Ingénierie va fournir des devis pour la réalisation de ces travaux. Un choix devra être fait entre tous ces projets lors du prochain conseil municipal, en tenant compte du budget disponible en 2021 à dédier au programme de voirie.

Entretien hameaux et captages :

Martin WATERKEYN a réalisé une tournée de la com-

mune avec les agents communaux et l'ASA DFCI pour réaliser un « road book » sur les travaux à prévoir pour l'entretien des bords de route et des captages AEP.

Travaux d'aménagement immobilier communal – travaux envisagés :

Isolation salle Passebois.

Isolation école.

Accès PMR école.

Logement communal La Ponge : gouttières et toiture.

Création d'un studio au premier étage de la mairie du Géripon.

Création d'une passerelle au Moulin du Salson.

Martin WATERKEYN est en train de faire réaliser des devis pour chiffrer ces projets.

Autres travaux :

SDEE : travaux de reprise des coffrets électriques de l'Ayrolle.

Pierres sèches : reprise mur le Viala/reprise murs Le Cros et Sambuget par Morgan JACQUIER et Petyo YORDANOV.

Travaux fibre optique.

Travaux des employés communaux (un état des lieux mensuel est fait avec les agents techniques sur les travaux en cours).

Information du Maire : décisions prises dans le cadre de ses délégations

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations permanentes qui lui ont été accordées par le conseil municipal (signature de la convention de pâturage avec Siméon LEFEBVRE).

Questions diverses

- ADIL

Pierre-Emmanuel DAUTRY rend compte de ses démarches auprès de l'ADIL

(Agence Départemental d'Information pour le Logement) pour inciter les propriétaires privés à faire du logement locatif à l'année compte tenu des nombreuses demandes de logements que reçoit la commune.

- Camping permanent de Lézinier

Une prochaine réunion aura lieu mi-mars 2021 avec le CAUE (Conseil Architecture urbanisme Environnement) pour voir leurs propositions concernant la création d'un camping permanent à Lézinier.

- Véhicules hors d'usage

La commune a aidé plusieurs propriétaires d'épaves à s'en débarrasser. La commune peut faire l'intermédiaire entre les propriétaires d'épaves et les épavistes pour les démarches administratives. Il est important de communiquer auprès des habitants à ce sujet.

- Forêt communale

Pierre-Emmanuel DAUTRY fait état du document de gestion qui va être réalisé. L'idée est de bâtir le document sur le principe de la fûtée irrégulière.

- Châtaigneraie

Loïc JEANJEAN fait état du dispositif TERRA RURAL dans le cadre du projet de recensement des châtaigneraies à reconquérir, par exemple au Cros et au Viala.

Tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 23 h 10.

Ventalon
en Cévennes
conseil municipal
9 avril 2021

Présents : Frédéric CEBRON, Olivier CHARTON, Jean-Claude DAUTRY, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Loïc JEANJEAN, Camille LECAT, Céline MATHIEU, Hervé PELLECUER, Emilie THISSE, César VERDIER, Martin WATERKEYN

Représentés : Siméon LEFEBVRE (représenté par Camille LECAT), Muriel SAIZ (représentée par Loïc JEANJEAN),

Absents : Daniel MATHIEU, Adrien RICARD

Secrétaire de séance : Céline MATHIEU

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 février 2021

Les élus valident le compte rendu du conseil municipal du 12 février 2021 à l'unanimité.

Comptes de gestion 2020

Les comptes de gestion fournis par la Trésorerie sont parfaitement conformes aux comptes administratifs présentés lors de la précédente séance du conseil municipal. Il est donc proposé aux élus de voter ces comptes de gestion 2020 (budget principal, budget AEP et budget caisse des écoles).

Les élus votent à l'unanimité les comptes de gestion 2020 du budget principal, AEP et de la caisse des écoles.

Vote des budgets primitifs 2021 (commune, AEP et caisse des écoles)

Les projets de budgets primitifs 2021 sont présentés aux élus par le Maire et Hervé PELLECUER, conseiller délégué aux finances.

Budget principal :

Concernant la section de fonctionnement, une augmentation des dépenses de prestations de service est attendue en 2021 (travaux mini pelle, prestation d'archivage des mairies par le Centre de Gestion...), ainsi qu'une augmentation des charges de personnel (basculer d'un agent du budget de la caisse des écoles sur le budget principal).

Néanmoins la commune devrait pouvoir dégager un excédent de fonctionnement d'environ 34 000 €.

Concernant la section d'investissement, il est à noter que si toutes les dépenses prévisionnelles d'investissement sont réalisées, la commune devra souscrire un emprunt de 155 000 €.

Les opérations d'investissement sont passées en revue : réalisation d'un studio relais au Géripon, acquisition de matériel numérique pour l'école, création d'un camping permanent de six places à Lézinier, programme de voirie, travaux d'isolation de l'école, changement des menuiseries de la maison communale Etienne Passebois, acquisition des biens sans maître par la commune, réalisation de murs en pierres sèches, acquisition du Moulin du Salson, aménagement de sécurité routière à l'Espinas...

Ledit budget s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

En recettes à la somme de :

918 911.87 Euros

En dépenses à la somme de :

18 911.87 Euros

selon le détail suivant :

Voir TAB1 et TAB2

Budget caisse des écoles

Le budget est en légère diminution par rapport à l'an dernier du fait de la bascule de la paye d'un agent sur le budget principal. L'école continue à offrir de nombreux services : garderie le soir et le matin, cantine bio labellisée Nature & Progrès...

Il est précisé que les opérations d'investissement relatives à l'école sont intégrées dans le budget principal et non dans le budget caisse des écoles, ce qui permet à la commune de récupérer la TVA sur ces dépenses d'équipement.

Ledit budget s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

En recettes à la somme de : 78 441.75 Euros

En dépenses à la somme de : 78 441.75 Euros

selon le détail suivant :

Voir TAB3 et TAB4

Budget AEP

Les opérations d'investissement sont évoquées : opération d'investissement de régularisation des captages AEP de St Frézal de Ventalon, opération génie civil AEP (installation d'un filtre UV), opération génie civil assainissement (étude concernant l'assainissement collectif de l'Espinas et de Lézinier).

Ledit budget s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

En recettes à la somme de : 105 946.29 Euros

En dépenses à la somme de : 105 946.29 Euros

selon le détail suivant :

Voir TAB5 et TAB6

Les élus votent à l'unanimité les budgets primitifs 2021 du

budget principal, du budget caisse des écoles et du budget AEP.

Arrivée de Siméon LEFBVRE à 18h40.

Taux d'imposition 2021

Les élus sont invités à voter les taux d'imposition 2021. Le maintien des ressources au niveau de 2020 implique une augmentation des taux 2020, compte tenu des der-

nières réformes fiscales : du fait de la suppression en cours de la taxe d'habitation pour les résidences principales, la commune va percevoir la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. La taxe foncière sur les propriétés bâties sera donc calculée en 2021 sur la base du taux de référence égal à la somme du taux communal 2020 et du taux départemental 2020.

TAB 1

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	113 630.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	175 500.00
014	Atténuations de produits	15 600.00
65	Autres charges de gestion courante	136 508.02
66	Charges financières	19 500.00
67	Charges exceptionnelles	1 500.00
022	Dépenses imprévues	34 003.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 091.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		500 332.02

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	10 309.02
73	Impôts et taxes	90 500.00
74	Dotations et participations	323 372.00
75	Autres produits de gestion courante	60 400.00
77	Produits exceptionnels	380.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	15 371.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		500 332.02

TAB 2

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	7 500.00
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	191 700.00
23	Immobilisations en cours	35 900.00
13	Subventions d'investissement	2 700.00
16	Emprunts et dettes assimilées	53 500.00
041	Opérations patrimoniales	15 550.00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	111 729.85
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		418 579.85

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	100 656.00
16	Emprunts et dettes assimilées	155 003.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	31 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	111 729.85
165	Dépôts et cautionnements reçus	550.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 091.00
041	Opérations patrimoniales	15 550.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		418 579.85

TAB 3

Pour information, la commune pourra voter à nouveau sur le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à compter de 2023. Les élus votent à l'unanimité les taux d'imposition suivants pour 2021 :
Taxe foncière bâti : 36,80
Taxe foncière non bâti : 226,15

Programme de voirie 2021

Martin WATERKEYN présente les devis réalisés par Lozère Ingénierie et propose les travaux à réaliser en 2021 : Cessenades, le Temple, l'Ayrolle, Penens Haut, Les Espérelles.

Des devis complémentaires ont été réalisés mais un choix s'impose d'un point de vue budgétaire. Les travaux les plus urgents ont été retenus après visite de chaque chantier avec Lozère Ingénierie. Il n'y a aura donc pas de réfection de voirie pour cette année, la priorité étant donnée à la réfection des murs de soutènement.

Le montant total du programme de voirie 2021 proposé est de 32 869,50 € HT. Cela représente 13 % du budget d'investissement de la commune.

Les élus votent à l'unanimité pour le programme de voirie 2021 proposé.

Martin WATERKEYN présente également les travaux réalisés par l'ASA DFCI pour la commune en présentant des photos (entretiens de hameaux et de captages).

Amendes de police 2021

Martin WATERKEYN présente le sujet : le produit des amendes de police 2021 pourrait permettre la remise en état de parkings au Temple de St Frézal et à l'Ayrolle, ainsi que la mise en place

de la signalisation PMR au Géripon. Le coût total prévisionnel de ces travaux est de 11 120 € HT, d'après le devis fourni par Lozère Ingénierie.

Les élus votent à l'unanimité pour le projet de travaux dans le cadre des amendes de police 2021 proposé.

Programme d'investissement 2021 Forêt communale de Ventalon en Cévennes

L'ONF a fait parvenir à la commune le programme de travaux d'investissement 2021 pour la forêt communale. Les élus sont invités à valider ce programme : 1660 € HT (réalisation de panneau sur mesure en douglas, pose de mobilier bois et de signalétique). Le coût de ces travaux paraît très élevé à de nombreux élus.

Les avis étant très partagés, le Maire propose de reporter ce vote et d'obtenir plus d'informations : photos de la signalétique, emplacement, subventions envisageables... Ce sujet sera donc mis au vote lors d'une prochaine séance.

Convention « document unique, prévention, formation, inspection » avec le Centre de Gestion de la Lozère

Le Document Unique de Prévention des Risques est une obligation légale pour l'employeur. C'est un outil de prévention des risques professionnels nécessaire pour une bonne gestion des ressources humaines de la commune. Le Maire souhaite conventionner avec le Centre de Gestion de Lozère, acteur incontournable de ces problématiques sur notre territoire afin d'avoir une réelle exper-

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	26 490.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	51 350.00
65	Autres charges de gestion courante	600.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		78 440.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	15 000.00
74	Dotations et participations	57 632.02
002	Résultat de fonctionnement reporté	5 807.98
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		78 440.00

TAB 4

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
020	Dépenses imprévues	1.75
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1.75

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution sect ^d d'investissement	1.75
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1.75

TAB 5

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	17 200.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 609.02
014	Atténuations de produits	2 700.00
66	Charges financières	2 200.00
67	Charges exceptionnelles	1 500.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 368.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		38 577.02

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	33 150.00
75	Autres produits de gestion courante	600.00
77	Produits exceptionnels	200.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 884.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 743.02
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		38 577.02

tise dans la prévention des risques professionnels. Le coût de la prestation s'élève à environ 900 € par an. Les élus votent à l'unanimité pour conventionner avec le Centre de Gestion de la Lozère à ce sujet.

Convention de mise à disposition de la grande

salle de la mairie de Lézinière à l'association « Lézards locos »

Il est proposé de mettre à disposition de la nouvelle association « Lézards locos » la grande salle de la mairie de Lézinière. Un projet de convention a été rédigé. Il est soumis aux élus pour vote. L'objet statutaire de l'asso-

TAB 6

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	22 885.27
21	Immobilisations corporelles	38 100.00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 500.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 884.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		67 369.27

RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	4 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 368.00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	50 001.27
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		67 369.27

ciation, selon ses statuts, est de « créer du lien entre les habitants de la commune et des environs au sein d'un espace convivial commun, se rencontrer autour d'ateliers, d'échanges, de conférences et de diverses activités et événements, partager les savoirs et les connaissances ». La commune décide de soutenir cette association dans la poursuite de ses objectifs en mettant à sa disposition la grande salle de la mairie annexe de Lézinière. Cette convention est conclue à titre précaire et révocable, pour une durée d'un an renouvelable, car il s'agit d'une mise à disposition du domaine public.

L'association s'engage notamment à :

- tenir bénévolement un point lecture ouvert à tous, en lien avec la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère,
- mettre ponctuellement les locaux à disposition des personnes physiques ou morales qui en font la demande pour des manifestations, des activités ou l'accès à un point numérique.

La commune continuera à disposer de la salle à sa libre convenance pour l'organisation de réunions municipales, mariages, baptêmes républi-

cains, élections, etc.

Les élus votent à l'unanimité pour ce conventionnement, sachant que Camille LECAT, Olivier CHARTON et César VERDIER se retirent du vote pour raisons personnelles.

Convention d'exploitation de la châtaigneraie de l'Espinas avec le Pré des Maresques

César VERDIER, dans le cadre de son projet d'installation au Cros de St Frézal, a entamé des démarches pour devenir agriculteurs à titre principal. Il est donc nécessaire que César VERDIER soit le bénéficiaire en son nom propre de la convention d'exploitation de la châtaigneraie de l'Espinas qui liait auparavant la commune au collectif du Pré des Maresques.

Il est donc proposé que la convention initiale soit résiliée et qu'une nouvelle convention soit signée entre la commune et César pour l'exploitation de la châtaigneraie de l'Espinas.

Les élus votent pour à l'unanimité, sachant que César VERDIER ne prend pas part au vote.

Il est précisé que les élus soutiennent activement le projet d'installation de César VERDIER au Cros de St Frézal ce

qui permettra de revitaliser ce hameau.

Information du Maire : décisions prises dans le cadre de ses délégations

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations permanentes qui lui ont été accordées par le conseil municipal. Pierre-Emmanuel DAUTRY a signé le renouvellement de la ligne de trésorerie de la commune auprès du Crédit Agricole du Languedoc pour l'année 2021. Le taux est plus intéressant que l'an dernier.

Questions diverses

- Déclassement du collège du Collet de Dèze

Pierre-Emmanuel DAUTRY expose les suites de la délibération prise par la commune contre le déclassement du collège du Collet de Dèze. Le Député s'est saisi de l'affaire et a contacté la Rectrice et le Directeur académique des services de l'Education nationale de la Lozère qui lui ont envoyé des courriers pour expliquer ce déclassement.

- Conseil d'école

Emilie THISSE relate le conseil d'école ayant eu lieu le 6 avril 2021. La problématique du non-remplacement du Directeur lors de ses journées de décharge syndicale est évoquée. Le Maire tâchera de communiquer sur ce sujet avec les services de l'Education Nationale. Il n'est légalement pas possible pour la commune de se substituer aux services de l'Education Nationale.

Par ailleurs une réflexion est en cours concernant la création d'une école neuve sur la commune de Ventalon en Cévennes.

- Enquête publique de régularisation des captages AEP de St Frézal

Camille LECAT évoque l'enquête publique de régularisation des captages AEP de St Frézal. L'avis favorable du commissaire enquêteur a été reçu. L'ARS va très certainement déclarer les captages d'utilité publique après avis du Comité Départemental Environnement Recherche Santé (CODERST) qui doit avoir lieu prochainement.

Une réunion doit avoir lieu avec les usagers du captage de Peyrebrune et le Département de la Lozère concernant la régularisation des captages.

- Sentiers de randonnée

Camille LECAT expose les travaux de mise en réseau des sentiers qui sont programmés sur le Mont Lozère et Ventalon en Cévennes qui y est rattachée «touristiquement» (travaux de balisage, fléchage qui commencent sur Vialas, Pont de Montvert, et Ventalon ce printemps).

- Hôtel des Cévennes

Siméon LEFEBVRE évoque l'occupation illégale de l'Hôtel des Cévennes. Il regrette que certains élus défendent uniquement la problématique légitime de la propriété privée sans évoquer le sort de ces personnes en recherche de logement et occupant un hôtel désaffecté depuis de nombreuses années. Le climat haineux et violent régnant lors des manifestations est très préoccupant.

Tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 21 h 15.

Jean-Michel

BORDER-FOLIE

Le border collie le plus cool des Cévennes revient pour une estive pas comme les autres... Découvrez la suite des aventures rocambolesques de ce border collie venu en Lozère pour passer son permis de conduire les moutons. Autant dire que ça va laisser des traces dans les bartas !

« Troupeau pour être honnête » est le second volet des péripéties de ce héros attachant et drôle. Accompagné de Benjamin - le demi patou - et d'une bande de moutons un peu déjantés, suivez-les sur les hauts plateaux cévenols !

L'album sort en ce mois de juin 2021 et le mieux encore c'est de se rencontrer, de le lire et promis, je vous le dédicacerai.

Alors, on se donne rendez-vous sur les marchés du Pont de Montvert et de l'Espinassas tout l'été ?

Et pour en savoir un peu plus, on se retrouve ici :
Facebook (Val-auteur BD)
www.val-cartoon.com

■
VAL

